

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 16 juin 2009

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3692-2009 Phase 2.
Rapport annuel 2008 de *Gazifère inc.*

Demande de permission par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) de répondre à un point de droit de la réplique en Phase 2 de *Gazifère inc.*

Chère Consœur,

Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) demandent respectueusement à la Régie la permission de répondre à un point de droit soumis par *Gazifère inc.* dans sa réplique du 8 juin 2009 en phase 2 du présent dossier.

Gazifère inc. y plaide en effet que certains commentaires de SÉ-AQLPA ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une demande de fermeture des livres mais plutôt dans celui de la Phase 3. Les commentaires de *Gazifère inc.* posent la question du rôle de la Régie lors d'une fermeture de livres. SÉ-AQLPA désirent soumettre des autorités à l'effet que leurs recommandations (telles qu'elles ont été formulées) sont conformes au cadre de la fermeture des livres tel que déjà interprété par des décisions antérieures de la Régie, en ce qu'elles visent non pas à demander à la Régie d'exercer dès à présent sa juridiction de la Phase 3, mais plutôt à s'assurer que l'on tire les enseignements déjà identifiables du rapport annuel, à titre préparatoire et sans préjudice à l'audience ni à la décision à venir en Phase 3.

Nous invitons donc respectueusement la Régie à autoriser SÉ-AQLPA à déposer une brève lettre citant des autorités à cet effet.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.